



IMPORTANT - CORONAVIRUS/COVID-19 - IMPORTANT

La Municipalité de L'Islet a mis en place plusieurs dispositions en lien avec la pandémie du coronavirus.

La Municipalité de L'Islet est aux aguets. Elle prend toutes les mesures pour faire face à la gestion de la pandémie du coronavirus. Le plan de mesures d'urgence est activé par précaution et un plan d'intervention pour pandémie est enclenché.

La Municipalité de L'Islet tient à vous aviser qu'elle maintient les services essentiels même si les édifices municipaux ne sont pas accessibles à la population, en conformité avec les indications du gouvernement du Québec.



ALLÈGEMENT POUR LES COMPTES DE TAXES

Étant donné les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du coronavirus, la Municipalité de L'Islet a décidé de suspendre le calcul du taux d'intérêt et du taux de pénalité sur ces comptes de taxes, et ce, du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Selon l'évolution de la pandémie du coronavirus, la Municipalité de L'Islet évaluera la nécessité de poursuivre avec cette mesure d'allègement pour les comptes de taxes à chacune de ses séances.

Il est important de vous aviser que les échéances pour les paiements de votre compte de taxes n'ont pas changé! La Municipalité de L'Islet vous encourage donc à poursuivre vos paiements normalement, pour ceux et celles qui sont en mesure de la faire, soit le 1^{er} avril, le 1^{er} juin, le 1^{er} août et le 1^{er} octobre.

Toutefois, vous avez la possibilité d'effectuer votre premier paiement d'ici le 1^{er} juin 2020 sans intérêt et sans pénalité!



ANNULATION DES ATELIERS, COURS ET ACTIVITÉS EN LOISIR

Étant donné les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du coronavirus, la Municipalité de L'Islet a décidé de rembourser les personnes qui se sont abonnées pour une saison dans le cadre des ateliers, cours et activités de loisir au prorata des annulations (séances annulées versus séances réalisées).



L'écocentre de L'Islet est FERMÉ à la population jusqu'à nouvel ordre. Pour toute information concernant l'écocentre de L'Islet, appelez au 418 234-6312.



AJUSTEMENT POUR LE CAMPING ROCHER PANET

Étant donné les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du coronavirus, la Municipalité de L'Islet a décidé de reporter l'échéance du deuxième paiement au 1^{er} août 2020 sur les contrats de location au camping Rocher Panet.

Comme il est incertain que le camping Rocher Panet soit ouvert toute la saison, la Municipalité de L'Islet ajustera le deuxième paiement sur les contrats de location au camping Rocher Panet au prorata des jours accessibles (jours fermés versus jours ouverts).

Pour l'instant, toutefois, aucune fermeture n'est envisagée au camping Rocher Panet. La Municipalité de L'Islet avisera en temps et lieu sur une éventuelle fermeture d'une partie de la saison et appliquera l'ajustement nécessaire sur le deuxième paiement. Restez à l'affût!



La Municipalité de L'Islet vous informe que les séances du conseil municipal se feront à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

La Municipalité de L'Islet suit également la directive du Ministère des Affaires municipales, à savoir d'annuler ou reporter toute assemblée publique de consultation, les tenues de registre, référendums et élections.

ON RESTE À LA MAISON ET ON SAUVE DES VIES!



Québec.ca/coronavirus

418/450/514/819 ou
1 877 644-4545

Votre gouvernement

Québec

DISPOSITIONS À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Tous les édifices municipaux sont fermés à la population jusqu'à nouvel ordre !

Le bureau municipal est fermé à la population jusqu'à nouvel ordre, mais une présence sera maintenue pour répondre aux urgences, le cas échéant ! Pour toute demande concernant la Municipalité de L'Islet, contactez-nous :

- Par téléphone au 418 247-3060, poste 221
- Par télécopieur au 418 247-5085
- Par courriel au info@lislet.com
- Par courrier dans la boîte aux lettres au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet

Liste des ÉDIFICES FERMÉS à la Municipalité de L'Islet :

Bureau municipal, garage municipal, écocentre, locaux des fermières, bibliothèque Lamartine, bibliothèque Jean-Paul-Bourque, bibliothèque Léon-Laberge, centre récréatif Bertrand-Bernier, salle Chanoine-Martel, salle municipale Saint-Eugène, salle des Habitants, salle des Chevaliers de Colomb, gymnase de l'école Bon-Pasteur.

BESOIN D'AIDE ON EST À VOTRE ÉCOUTE



Vous avez besoin d'aide, la Municipalité de L'Islet demeure disponible pour toute personne dans le besoin dû au coronavirus/covid-19. Pour toute demande, veuillez contacter sans hésitation le

418 247-3060 poste 221, des bénévoles pourront vous venir en aide avec grand plaisir, c'est autant pour vous que pour les autres, n'attendez plus APPELEZ.



RAPPELS IMPORTANTS – CLINIQUE À L'AUTO

- Si vous ressentez des symptômes grippaux, toux, fièvre, problèmes respiratoires, composez le 1 877 644-4545 ou le 418 644-4545. À partir de ce numéro, on déterminera si vous avez besoin d'un rendez-vous pour un test de dépistage.
- Une clinique de dépistage de la COVID-19 de type « Service au volant » a été implantée depuis le 20 mars 2020 à l'hôpital de Montmagny.

POUR TOUTE AUTRE SITUATION

- Appelez le 811 si vous vivez du stress, de l'anxiété, de la panique ou des répercussions sociales dus au coronavirus.
- Appelez le 911 si vous êtes en toute autre situation d'urgence.

INFORMATIONS UTILES

- Restez à l'affût de l'information sur les médias de masse reconnus !
- Visitez les sites web suivants pour toute information utile :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c46349>
(quebec.ca/coronavirus)

<https://ici.radio-canada.ca/info/2020/coronavirus-covid-19-pandemie-cas-carte-maladie-symptomes-propagation/>
([ici.radio-canada.ca/evolution de la covid](http://ici.radio-canada.ca/evolution-de-la-covid))

RAPPELS – QUELQUES CONSIGNES D'USAGE

- Limitez vos sorties à l'essentiel.
- Limitez vos contacts avec les personnes à l'essentiel.
- Gardez une distance de 2 mètres avec toute personne autant que possible.
- Lavez-vous souvent les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras lorsque vous éternuez.
- Évitez de rendre visite aux personnes de 70 ans et plus.
- Isolez-vous si vous êtes âgée de 70 ans et plus.
- Isolez-vous pendant 14 jours si vous êtes de retour d'un voyage à l'étranger.
- Il est interdit d'effectuer des rassemblements intérieur ou extérieur.
- Il est interdit d'effectuer des visites à l'hôpital sans autorisation.
- Il est interdit d'effectuer des visites dans les établissements pour personnes âgées sans autorisation.
- Il est interdit de voyager à l'étranger, sauf permission spéciale.
- Plusieurs lieux sont actuellement fermés, restez à l'affût de l'information et de l'évolution de la situation pour les connaître.
- Plusieurs mesures de soutien sont ou seront mises en place pour les travailleurs, les organismes et les entreprises par les gouvernements, restez à l'affût de l'information et de l'évolution de la situation pour les connaître.

Soyez vigilants par rapport au coronavirus/covid-19 !

Demeurez à l'affût de l'information et de l'évolution de la situation !

Bien cordialement,

Louis Breton
Directeur général
Municipalité de L'Islet
Tél. 418-247-3060 #222
Fax 418-247-5085

dg@lislet.com

<https://www.lislet.com/>



Municipalité de L'Islet